

**République Française**  
**Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP**  
Département d'Ille-et-Vilaine, Canton de Châteaugiron

**Conseil d'Administration**  
**Séance du jeudi 28 mars 2024**

**Extrait du registre des délibérations**

**Etaient présents :**

*Membres élus :* Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Isabelle LHOMME, Katell BEUCHER, Goulven DONNIOU, Catherine GUIBERT, Viviane SAINT-DENIS,  
*Membres nommés :* Chantal AUBRÉE, Valérie HEEN, Catherine LAINÉ

**Absents excusés :**

*Membres nommés :* Isabelle PROTET (*donne pouvoir à Sylviane GUILLOT*), Dominique DUFIL, André LELIEVRE.

*Monsieur Jacky LECHÂBLE, Président du CCAS préside la séance.*  
*Madame Katell BEUCHER a été désignée secrétaire de séance.*

\*\*\*\*\*

**2024 : 28/03-03 Approbation du Compte de Gestion 2023**

Monsieur Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président, sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS*

- **Approuve** le Compte de Gestion 2023 établi par Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable de Vitré. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait lesdits jour, mois et an.  
Pour extrait certifié conforme.  
**Jacky LECHÂBLE,**  
**Président du C.C.A.S.**

*Sylviane Guillot*  
La Vice-Présidente du CCAS  
**Sylviane GUILLOT**

